

DÉLIBÉRATION DE CONSEIL COMMUNAL DU 4 AVRIL 2018

2018/21 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2018 font l'objet en cours d'année de modifications.

Aussi, il vous est proposé les modifications à intervenir dans nos documents budgétaires (section fonctionnement et investissement).

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : Mme ACS - M. NIEUVIART - Mme KEIGNART - M. DUEZ.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme